



Conseil économique et social

Distr. générale
25 août 2021
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-neuvième session

Rome, 22-25 novembre 2021

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne des forêts
de la FAO : Dialogue intersectoriel régional sur les questions
de sylviculture et d'agriculture : table ronde**

Quarante et unième session

Rome, 22-25 novembre 2021

Questions relevant de la Commission européenne des forêts de la FAO : Dialogue intersectoriel régional sur les questions de sylviculture et d'agriculture : table ronde

Note du Secrétariat

Résumé

Le Comité des forêts (COFO) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et, par la suite, le Conseil de la FAO, ont demandé à la FAO d'intégrer la foresterie dans ses travaux sur les systèmes alimentaires, notamment, mais sans s'y limiter, par la mise en place de mesures de relèvement dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et dans le cadre de son initiative « Main dans la main », et a souligné en général l'importance de la participation de la FAO aux mécanismes multilatéraux intergouvernementaux reconnus au sein du système des Nations Unies.

Le présent document résume les travaux que la FAO a menés et les initiatives qu'elle a lancées pour répondre à cette demande. Il contient également des informations générales permettant de faciliter les débats entre les membres de la Commission.



I. Intégrer la foresterie dans les travaux de la FAO sur les systèmes alimentaires

A. Introduction

1. À sa vingt-cinquième session, qui s'est tenue du 5 au 9 octobre 2020, le Comité des forêts de la FAO (COFO) a examiné un document intitulé *Transforming Agriculture and Food Systems: Halting Deforestation and Promoting Sustainable Production and Consumption of Forest Products*¹ (Transformer l'agriculture et les systèmes alimentaires : mettre un terme à la déforestation et promouvoir la production et la consommation durables des produits forestiers) et a demandé à la FAO, entre autres :

a) D'intégrer la foresterie dans les travaux de l'organisation sur les systèmes alimentaires ;

b) De promouvoir les synergies, tout en opérant des arbitrages entre les forêts et l'agriculture dans le cadre des initiatives et des projets, notamment par la mise en place de mesures de relèvement dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ;

c) De renforcer les travaux intersectoriels de l'organisation pour faire face aux effets de certains systèmes de production agricole et des systèmes alimentaires connexes sur les forêts².

2. Par la suite, à sa 165^e session, qui s'est tenue du 30 novembre au 4 décembre 2020, le Conseil de la FAO a demandé à la FAO d'intégrer la foresterie dans ses travaux sur les systèmes alimentaires, notamment, mais sans s'y limiter, par l'intermédiaire des mesures de redressement mises en œuvre dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et de l'initiative « Main dans la main », et a souligné, d'une façon générale, qu'il importait que la FAO participe aux mécanismes multilatéraux intergouvernementaux reconnus au sein du système des Nations Unies³.

B. La nécessité de transformer d'urgence les systèmes agroalimentaires et le lien avec les forêts

3. La faim et la malnutrition sous toutes leurs formes sont en augmentation. Environ un dixième de la population mondiale – quelque 811 millions de personnes – était sous-alimenté en 2020⁴. Des milliards de personnes souffrent de malnutrition, faute d'avoir accès à un régime alimentaire sain. Dans le même temps, partout dans le monde, les systèmes agricoles et alimentaires (systèmes agroalimentaires) sont soumis à d'énormes pressions dues à la perte de biodiversité et aux changements climatiques. Il faut transformer d'urgence les systèmes agroalimentaires afin de fournir à une population mondiale toujours plus nombreuse des régimes alimentaires sains et abordables, d'une manière qui soit rentable sur le plan économique et respectueuse de l'environnement. Il n'est plus possible de continuer comme si de rien n'était, et il est essentiel de tenir compte des effets économiques, sociaux et environnementaux interconnectés des systèmes agroalimentaires dans leur ensemble.

4. Il existe de nombreux liens entre les systèmes forestiers – et les arbres – et les systèmes agroalimentaires. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO⁵ a été élaboré pour faciliter la mise en œuvre du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Il préconise une transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent d'apporter *des améliorations en matière de*

¹ COFO/2020/7.1.

² Par. 23a, 23b et 23d, C 2021/24.

³ Par. 22k, CL 165/REP.

⁴ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2021. The State of Food Security and Nutrition in the World 2021. Transforming food systems for food security, improved nutrition and affordable healthy diets for all. Rome, FAO. Disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/3/cb4474en/online/cb4474en.html>.

⁵ <http://www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf>.

production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté. Le Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023 du Directeur général de la FAO⁶ contient un cadre de résultats comportant 20 domaines prioritaires du programme qui permettront de réaliser ces « quatre améliorations ».

5. La déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant. Selon l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) 2020 de la FAO, on estime qu'entre 1990 et 2020, la superficie des forêts a diminué de 420 millions d'hectares en raison de la déforestation⁷. Bien que la perte nette annuelle de superficie forestière ait diminué au cours de cette période, les effets de la COVID-19 ont accru la pression sur les forêts du fait, par exemple, de l'inversion de la migration des zones urbaines vers les zones rurales et d'une application moins stricte de la législation environnementale. La diminution de la superficie des forêts entraîne une perte importante de biodiversité et d'autres services écosystémiques et affaiblit les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de climat, ce qui a des répercussions négatives sur l'agriculture. La conversion des forêts en terres agricoles étant le principal facteur direct de déforestation, l'enjeu consiste à mettre un terme à la déforestation sans compromettre la sécurité alimentaire.

6. À l'occasion du Sommet sur l'action climatique tenu en septembre 2019, le Secrétaire général de l'ONU a appelé à une action renforcée pour renverser le cours de la déforestation, déclarant qu'il fallait mettre un terme à cette pratique, restaurer les forêts dégradées et changer les modes de culture. Une collaboration plus étroite entre les organismes des Nations Unies et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts peut permettre d'aider plus efficacement les pays à atteindre l'objectif de développement durable n° 15.2 (promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial) d'ici à 2020. En avril 2021, le Partenariat de collaboration sur les forêts a publié une déclaration conjointe intitulée « *Challenges and Opportunities on Turning the Tide on Deforestation* » (Inverser le cours de la déforestation : enjeux et perspectives) qui présente les messages communs et les priorités d'action.

C. Promouvoir les synergies et opérer des arbitrages entre l'agriculture et les forêts

7. Il existe des liens d'interdépendance entre des forêts saines et une agriculture durable. Des écosystèmes forestiers gérés de manière durable réduisent les risques de pertes agricoles dues à la sécheresse, à l'érosion des sols, aux glissements de terrain et aux inondations. Les forêts jouent un rôle essentiel dans la sécurité et la régulation de l'approvisionnement en eau, y compris pour l'agriculture. On estime aussi que 75 % des 115 premières cultures vivrières mondiales – soit environ 35 % de la production alimentaire mondiale – bénéficient de la pollinisation par des animaux⁸, dont beaucoup vivent en forêt. Il arrive toutefois que les objectifs d'amélioration de la production alimentaire et de préservation des forêts soient en concurrence l'un avec l'autre, et le rythme actuel de conversion des forêts en terres agricoles entrave la réalisation d'autres objectifs mondiaux et locaux, notamment en matière de changements climatiques et de biodiversité. Néanmoins, les possibilités d'élaborer des approches durables et complémentaires qui soient bénéfiques pour les forêts comme pour les systèmes alimentaires sont nombreuses. Dans son rapport « Situation des forêts du monde 2016 »⁹, la FAO a réalisé sept études de cas de pays ayant renforcé leur sécurité alimentaire et leur production agricole sans réduire la superficie de leurs forêts. Ces pays sont parvenus à ce résultat en adoptant des politiques intégrées d'utilisation des terres et de développement

⁶ <http://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf>.

⁷ Par. 34 à 36, C 2021/28 et Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 de la FAO.

⁸ Klein, A.-M., Vaissière, B. E., Cane, J. H., Steffan-Dewenter, I., Cunningham, S. A., Kremen, C. et Tscharntke, T. 2007. Importance of pollinators in changing landscapes for world crops. *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences*, 274(1608): 303–313.
<https://doi.org/10.1098/rspb.2006.3721>.

⁹ <http://www.fao.org/documents/card/en/c/b7632255-54bb-478c-bd2c-7a70129565de/>.

rural, qui tiennent compte de tous les atouts économiques, sociaux et environnementaux des forêts, et en appliquant ces politiques au moyen de mesures ciblées et bien conçues.

1. Politiques intégrées et approches paysagères

8. Les décisions sur les priorités en matière d'utilisation des terres et en matière de ressources naturelles doivent être examinées de manière intégrée, et associées à des politiques intersectorielles qui tiennent compte du rôle important joué par les systèmes forestiers – et les arbres – pour ce qui est de la fourniture de services environnementaux essentiels aux systèmes agroalimentaires et de la contribution aux moyens de subsistance aux populations rurales. Les aides à l'agriculture, qui représentent une part importante des dépenses publiques dans toutes les régions, doivent être repensées de façon à réduire la déforestation, stimuler l'action climatique, protéger la biodiversité et favoriser la sécurité alimentaire. Une planification intégrée à l'échelle des paysages est nécessaire si l'on veut promouvoir les synergies et opérer des arbitrages entre les objectifs qui ont trait à l'agriculture et ceux qui ont trait aux forêts. Ainsi, il faut que les organismes publics concernés collaborent entre eux et que les parties prenantes, dont les communautés locales, les organisations de producteurs et de la société civile et le secteur privé, coopèrent activement afin que les plans soient guidés par les intérêts et les besoins de ces différents groupes ainsi que par des considérations techniques. Il faut rendre officiel le droit qu'ont les parties prenantes, y compris les femmes et les communautés marginalisées, à être consultées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, programmes et plans d'aménagement du territoire, afin de tenir pleinement compte de leurs besoins. Il est indispensable de préciser le régime foncier et de garantir la sécurité d'occupation, qui sont le fondement des investissements durables à long terme et de la coordination à l'échelle des paysages.

9. Face à la multiplicité des objectifs à atteindre dans le domaine de l'aménagement du territoire et des ressources naturelles, il est souvent nécessaire d'adopter une approche multidimensionnelle. Au nombre des mesures qu'il est possible de prendre, on peut citer les mesures réglementaires, les mesures d'incitation financière et les conseils sur les meilleures pratiques. Les mesures sont sélectionnées en fonction de la situation et des enjeux locaux. Par exemple, lorsque l'agriculture commerciale est le principal moteur du changement d'affectation des terres, il faut renforcer la gouvernance, y compris en mettant en place des mesures de protection sociale et des mesures de protection de l'environnement, en exerçant une diligence raisonnable, en garantissant la transparence et en adoptant des approches juridictionnelles/paysagères. Dans le cas où ce moteur est l'agriculture de subsistance, il faut non seulement appuyer l'adoption de pratiques de production plus durables, mais également prendre des mesures plus vastes pour réduire la pauvreté et favoriser le développement rural, notamment en renforçant la sécurité d'occupation. En outre, les partenariats entre les secteurs public et privé et la société civile peuvent contribuer à promouvoir la gestion durable des terres grâce, par exemple, à la mise en place de systèmes de certification volontaire et à la mise en œuvre de programmes relatifs à la responsabilité sociale des entreprises.

2. Renforcer la gouvernance et la légalité

10. Le cadre juridique doit concorder avec les objectifs généraux et établir avec certitude le régime foncier et les droits d'utilisation des terres et des produits forestiers.

11. Bien qu'on ne soit pas certain de son ampleur, une part importante de la déforestation peut être considérée comme illégale au regard des lois nationales. Il importe de noter que la légalité est fondamentale pour la réalisation d'objectifs de durabilité plus larges ; aussi une production forestière et agricole légale est-elle indispensable à la gestion durable des terres. Le renforcement de la gouvernance, l'appui à l'application de la loi et aux processus de responsabilisation peuvent être des éléments clés pour limiter autant que possible le nombre d'arbitrages négatifs entre agriculture et forêts. Il est possible de transposer à plus grande échelle les précieux enseignements tirés de l'appui que la FAO apporte au plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) et aux travaux connexes menés concernant les accords de partenariat volontaires et qui facilite, par exemple, l'adoption d'approches novatrices en matière de traçabilité, de responsabilité et de renforcement des capacités. Dans

de nombreuses zones rurales, les parties prenantes sont des exploitants forestiers qui travaillent à la fois dans le secteur forestier et dans le secteur agricole. Les activités menées dans le secteur du bois pourraient aussi, à terme, bénéficier aux activités visant à garantir la légalité et la durabilité des produits de base agricoles, qui sont une source majeure de moyens de subsistance dans les pays producteurs.

3. Rendre les systèmes agroalimentaires plus écologiques

12. Dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le Secrétaire général de l'ONU organise, en septembre 2021, un sommet de haut niveau sur les systèmes alimentaires. L'une des cinq pistes d'action du sommet porte sur les systèmes de production alimentaire respectueux de la nature, notamment sur la protection des écosystèmes naturels contre la conversion, la gestion durable des systèmes de production existants et la restauration des écosystèmes dégradés. Le document de position relatif à cette piste d'action tient compte de la possibilité de réduire les effets de la production alimentaire sur l'environnement en élaborant de nouvelles approches, telles que l'agroforesterie et l'adaptation des régimes de pâturage du bétail, tout en utilisant les connaissances traditionnelles. Au nombre des thèmes liés aux forêts figurent les chaînes d'approvisionnement n'entraînant ni déforestation ni conversion, la transformation par l'agroécologie et l'agriculture régénératrice, et les systèmes de production alimentaire des peuples autochtones¹⁰.

13. La FAO intensifie les travaux de son Mécanisme forêts et paysans, par lequel elle travaille avec les organisations de producteurs forestiers et agricoles pour accroître les synergies entre l'agriculture et la foresterie. L'objectif est d'améliorer les moyens de subsistance en renforçant les chaînes de valeur et les marchés, en améliorant l'accès aux services financiers et à d'autres services de renforcement des capacités, y compris aux activités de promotion, à l'incubation d'entreprises, à l'analyse de marché, aux liens avec les services sociaux et au partage d'informations. Le Mécanisme forêts et paysans travaille désormais avec des organisations de producteurs représentant plus de 25 millions de petits exploitants dans 30 pays. En outre, la FAO poursuit son travail sur la gestion forestière à assise communautaire et sur l'aide aux pays pour la réforme des régimes fonciers forestiers.

14. La FAO améliore également sa boîte à outils pour la gestion durable des forêts, qui est une plateforme de connaissances comprenant des modules sur l'agroforesterie, les forêts des zones arides et les systèmes agrosylvopastoraux¹¹. Parmi les initiatives en cours, on peut citer les suivantes :

a) Promotion d'un mouvement mondial en faveur de la restauration dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, dirigée par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'intensification des travaux de restauration des forêts et des paysages réalisés sur le terrain s'appuiera sur les travaux déjà menés par le Mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages, le projet Action contre la désertification et l'« Initiative pour la restauration » financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;

b) Collaboration entre la Division des forêts et la Division de la production et de la santé animales de la FAO sur une nouvelle initiative relative aux zones arides intitulée *Grazing with trees* (Pâturage avec des arbres). La restauration des forêts des zones arides et des terres boisées peut avoir des effets bénéfiques sur les moyens de subsistance des communautés locales et fournir des services écosystémiques. Le projet *Grazing with trees* recensera des solutions innovantes qui permettent d'améliorer l'interconnexion entre la gestion durable du bétail et la conservation de ces écosystèmes agrosylvopastoraux.

c) La nouvelle initiative *Food Forests* (Produits alimentaires des forêts) aura pour but de promouvoir les produits alimentaires à base de plantes provenant des forêts et des arbres. Dans la région du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, les

¹⁰ https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/unfss-at3-discussion_starter-dec2020.pdf.

¹¹ <http://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/modules-alternative/fr/>.

fruits à coque et les plantes médicinales et aromatiques constituent la catégorie de produits forestiers d'origine végétale la plus importante du point de vue de la valeur économique.

15. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de l'objectif de « reconstruire en mieux », les pays peuvent promouvoir les forêts et les arbres en concrétisant les possibilités pour le secteur forestier de créer des emplois verts et des moyens de subsistance supplémentaires, tout en contribuant à préserver la biodiversité et à relever les défis des changements climatiques. À l'avenir, les activités viseront principalement à atténuer les effets des divers problèmes sur les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts et à fournir à ces populations une aide au relèvement pour améliorer leur résilience, par exemple en investissant dans le capital humain, en soutenant les groupes communautaires et en renforçant les organisations de producteurs forestiers et agricoles et les chaînes de valeur durables.

16. Si l'objectif de la Déclaration de New York sur les forêts d'éliminer la déforestation due à la production de produits agricoles n'a pas été atteint en 2020 comme prévu, il a toutefois stimulé l'adoption de nombreuses mesures volontaires, telles que des stratégies d'entreprise en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables, des systèmes de certification et des moratoires sur les achats dans les zones déboisées. Des initiatives régionales et sectorielles ont été lancées, et de gros progrès ont été réalisés dans certaines chaînes d'approvisionnement, qui s'efforcent à la fois de réduire la pression sur les forêts et d'améliorer la transparence et la traçabilité pour témoigner de leurs bonnes pratiques environnementales et sociales au stade de la production. Des partenariats multipartites, tels que la Tropical Forest Alliance (hébergée par le Forum économique mondial¹²) et la Food and Land Use Coalition¹³, maintiennent la dynamique grâce à un dialogue stratégique et à l'appui technique qu'ils apportent à des initiatives publiques et privées. Des ONG de premier plan ont créé le « Cadre de responsabilisation »¹⁴ afin d'harmoniser les concepts et les méthodes pour les entreprises qui s'engagent en faveur de chaînes d'approvisionnement à déboisement zéro. Récemment, le Royaume-Uni, qui assure la présidence de la Conférence des parties (COP26) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021, a invité les gouvernements intéressés à prendre part au dialogue sur les forêts, l'agriculture, les produits de base et le commerce¹⁵, qui vise à accélérer le passage à des pratiques favorisant une utilisation des terres plus durables. Le découplage entre produits de base agricoles et déforestation sera également au cœur des solutions qui seront proposées dans le cadre de la piste d'action 3 « Stimuler une production respectueuse de la nature » du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. La FAO suit de près ces différents processus et plaide en faveur d'une intégration efficace des besoins des pays et des producteurs aux capacités limitées et de la mise en place de mécanismes adéquats, le but étant d'éviter que les petits et moyens producteurs ne perdent l'accès aux marchés.

17. Pour renforcer les effets de ces démarches volontaires, certains pays et l'Union européenne (UE) dans son ensemble envisagent actuellement de fixer des exigences légales afin de réduire le risque que des produits associés à la déforestation ou à la dégradation des forêts soient échangés sur leurs marchés. Compte tenu du rôle croissant des principes de diligence raisonnable dans les stratégies de responsabilité des entreprises et éventuellement dans ces cadres réglementaires à venir, le *Guide pour des filières agricoles responsables* (2016) pourrait être mis à jour pour contenir des informations plus détaillées sur le risque de déforestation¹⁶.

18. En outre, la FAO soutient la conception et la mise en œuvre de systèmes de production qui favorisent les arbres et la restauration des forêts s'agissant des produits de base faisant l'objet d'échanges internationaux. Dans la région, plus précisément en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale, les systèmes agroforestiers comptant des arbres à noix tels

¹² <https://www.tropicalforestalliance.org/>.

¹³ <https://www.foodandlandusecoalition.org/>.

¹⁴ <https://accountability-framework.org/>.

¹⁵ <https://www.tropicalforestalliance.org/en/collective-action-agenda/cop26/about>.

¹⁶ <http://www.fao.org/economic/est/issues/investment/guidance/oecd-fao/en/#.YORsYWgzZPY>.

que les noyers, les amandiers, les noisetiers, les châtaigniers, ainsi que les systèmes sylvopastoraux pourraient figurer parmi les priorités.

19. La FAO appuie les activités menées par plusieurs pays de la région pour restaurer les ressources forestières dégradées en utilisant des espèces d'arbres et d'arbustes à usages multiples et des systèmes agrosylvopastoraux pour produire des aliments pour les communautés locales ainsi que du fourrage pour le bétail, et apporter en même temps des avantages environnementaux tels que le stockage du carbone, la prévention de la dégradation des terres et la préservation de la biodiversité.

20. Le projet de la FAO sur la promotion de la restauration des paysages dégradés dans les zones de steppe et la forêt steppique en Ukraine, financé par le FEM, est un bon exemple à cet égard. Ce projet vise à : i) créer un environnement propice aux pratiques de gestion intégrée des ressources naturelles ; ii) restaurer la productivité et la résilience des espaces cultivés grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles ; et iii) développer l'apprentissage et le partage des leçons tirées de l'expérience. Parmi ses objectifs figurent également le renforcement des capacités pour améliorer la gestion des brise-vent, ainsi que des démonstrations sur le terrain de réhabilitation et de gestion polyvalente (lutte contre l'érosion, stockage du carbone, produits forestiers non ligneux). Un autre bon exemple, également en Ukraine, est un projet FAO-UE qui vise à soutenir le développement de la chaîne de valeur dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et à intégrer le développement de la chaîne de valeur dans les stratégies et plans nationaux et sectoriels.

21. La FAO a également fourni une assistance technique à la République kirghize pour l'élaboration d'un projet du Fonds vert pour le climat intitulé « Stockage du carbone au moyen d'investissements climatiques dans les forêts et les parcours ». L'objectif du projet est la création d'un climat propice et le renforcement du cadre politique et réglementaire en vue de favoriser une gestion intégrée des forêts et des parcours, le boisement ou le reboisement et la remise en état des parcours pour le stockage du carbone. Le projet vise également à appuyer le financement des chaînes de valeur ayant des effets sur le climat pour assurer la durabilité des investissements en matière de stockage du carbone.

22. Si l'on veut remédier aux problèmes communs relatifs à la dégradation des forêts et des terres, instaurer des pratiques de gestion durable et développer la planification de la gestion intégrée des terres, il pourrait être judicieux de combiner plusieurs outils. Par exemple, l'utilisation excessive de bois de chauffage et le surpâturage, qui sont les deux principaux facteurs de dégradation des ressources forestières et arboricoles en Arménie, sont abordés dans le cadre de deux projets de la FAO qui se complètent pour maximiser les effets des investissements. Le projet du Fonds vert pour le climat intitulé « Résilience des forêts d'Arménie, amélioration de l'adaptation et de la croissance verte rurale grâce à l'atténuation » porte sur la dégradation des forêts et le boisement polyvalent, et le projet du FEM sur la mise en œuvre des engagements pris par l'Arménie concernant la neutralité en matière de dégradation des terres au moyen de la gestion durable des terres et la restauration des paysages dégradés s'attaque aux problèmes posés par le pâturage, qui nuit à la fois aux forêts et aux prairies.

4. Décisions fondées sur la science : données, innovation, technologie et initiative « Main dans la main » de la FAO

23. Pour optimiser le couplage entre agriculture et forêts, il faut disposer d'informations solides et complètes sur les dynamiques qui conditionnent les liens entre elles. Différentes études sur les facteurs sous-jacents et directs du changement d'affectation des terres et de la disparition des forêts ont été réalisées, aux niveaux mondial, régional et national, afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données scientifiques au moment de relever le défi consistant à produire des aliments plus nombreux et de meilleure qualité sans empiéter davantage sur les écosystèmes stratégiques. Ces études s'appuient sur l'enquête mondiale par télédétection menée dans le cadre du processus d'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) et sur les statistiques de production et de commerce des produits agricoles et forestiers collectées par la FAO (FAOSTAT). Certaines d'entre elles s'inscrivent dans le cadre de projets régionaux sur la gestion durable des forêts et des terres.

24. L'initiative « Main dans la main » de la FAO est une initiative fondée sur des données factuelles, qui est dirigée et formulée par les pays eux-mêmes. Elle vise à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable et est soutenue par la plateforme géospatiale Main dans la main. Sa méthode consiste à mettre en relation de façon active les pays cibles avec les donateurs, le secteur privé, les institutions financières internationales, le monde universitaire et la société civile afin de mobiliser les moyens de mise en œuvre nécessaires à une action accélérée. Grâce à la conception et à l'exécution de plans d'investissement ambitieux qui combinent des activités relatives à l'agriculture, à la sylviculture et à d'autres domaines, l'initiative s'efforce de réduire les inefficacités et d'accroître la durabilité en favorisant l'intégration, la coordination horizontale et les démarches associant les communautés locales, les ménages et les agriculteurs, les organisations de producteurs, les entrepreneurs ruraux, les prestataires de services et toutes les autres parties prenantes concernées. L'initiative se fonde sur des données géospatiales, biophysiques et socioéconomiques intégrées pour repérer les territoires infranationaux où la transformation agricole et rurale peut avoir des effets transformateurs. Les données géospatiales sont fournies à la plateforme géospatiale Main dans la main au moyen des activités de suivi national des forêts de la Division des forêts, et les données statistiques sont fournies par la FRA. La FRA et le suivi national des forêts facilitent la production d'informations essentielles sur l'étendue des ressources forestières, leur état, leur gestion et leurs utilisations. Les deux programmes font de plus en plus appel à la technologie pour saisir, évaluer et diffuser les données, et l'utilisation d'images satellites en temps quasi réel aide les pays à suivre l'évolution de la couverture forestière.

II. Questions à examiner

25. La Commission voudra peut-être inviter les États Membres de l'ONU :

À examiner, en fonction de leur situation, les autres mesures qu'ils peuvent prendre i) pour promouvoir des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables, capables d'une coexistence positive avec la gestion durable des forêts ; et ii) pour minimiser la déforestation associée aux produits de base agricoles.

26. La Commission voudra peut-être inviter la FAO :

a) À adresser un message à la Conférence régionale pour l'Europe afin de souligner la nécessité d'examiner la sécurité alimentaire, l'agriculture, la sylviculture et les autres aspects du développement rural de manière intégrée ;

b) À examiner les initiatives régionales, en particulier l'initiative régionale 3 sur la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité dans le contexte des changements climatiques, afin de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts tout en rendant les systèmes agroalimentaires plus écologiques, compte tenu de la dynamique et des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts propres à chaque région ;

c) À renforcer encore ses travaux intersectoriels en menant des activités visant à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi qu'à promouvoir une agriculture et une gestion des forêts durables de manière à mettre en place des systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables.